



Demande de prestation basée sur le calcul des semaines travaillées

Pour faire une demande de calcul de prestation selon le nombre de semaines travaillées, vous devez remplir ce formulaire et le retourner au département du travail (Department of Labor) à l'adresse ci-dessus en y joignant une copie de votre relevé d'embauche et de revenu pour chaque semaine travaillée lors de la période indiquée ci-dessous. Le formulaire doit être reçu dans un délai de dix jours civils à partir de la date d'expédition tel qu'indiqué sur votre dernier document de calcul des prestations. N'envoyez pas d'originaux étant donné qu'ils ne pourront pas vous être retournés. Votre demande de calcul de prestation en fonction des semaines travaillées ne pourra pas être traitée avant que les requêtes pour réexamen et la détermination de votre période admissible n'aient été complétées. Vous recevrez un avis de la décision relativement à votre demande dans les trois semaines suivant la réception de vos documents.

Veillez ne compléter que la première page de ce formulaire si vous n'avez travaillé que pour un seul employeur ou si vous avez travaillé successivement pour deux employeurs ou plus. Si vous avez travaillé pour deux employeurs ou plus lors d'une ou de plusieurs semaines, complétez d'abord la fiche de travail à l'endos de ce formulaire et réécrivez les informations pertinentes au verso du formulaire. Si vous avez travaillé pour plus de sept employeurs durant votre période admissible pour le calcul de vos prestations, inscrivez les informations sur une feuille de papier séparée et attachez-la au formulaire.

Veillez écrire lisiblement

Nom de famille : _____ Prénom : _____ Initiales du second prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ État : _____ Code Zip : _____

Numéro de sécurité sociale : XXX – XX - ____ _

Période de référence pour le calcul : Du _____ au _____

(Inscrivez ces dates telles qu'elles apparaissent sur le dernier formulaire de calcul de prestation (formulaire T402))

A. Nom et adresse de l'employeur	B. Cycle de paye; p. ex. à la semaine, bi-mensuel, etc.	C. Nombre total de semaines payées pendant la période d'admissibilité	D. Nombre total de semaines payées pendant la période d'admissibilité
1.			\$ _____
2.			\$ _____
3.			\$ _____
4.			\$ _____
5.			\$ _____
6.			\$ _____
7.			\$ _____
E. Nombre de semaines travaillées et salaire pour la période de référence			\$ _____
F. Nombre total de semaines travaillées pour la partie 2 (au verso)			

G. Formule pour le nouveau calcul :

- Divisez les salaires totaux par le nombre de semaines (la valeur la moins élevée entre E et F) pour effectuer le calcul le salaire hebdomadaire moyen..... \$ _____
- Divisez le salaire hebdomadaire moyen par 2 pour connaître la valeur de vos prestations en fonction de vos semaines travaillées et des salaires gagnés. La prestation ne peut pas excéder 504\$..... \$ _____
- Inscrivez votre taux de prestation actuel tel qu'il apparaît sur votre dernier bordereau T402 formulaire de calcul..... \$ _____
- Soustraire la ligne 3 de la ligne 2. Ce montant doit être supérieur à 5 \$ pour vous permettre de recevoir les prestations de base calculées à partir des semaines et des salaires.....\$ _____

Attestation : J'atteste de l'authenticité et de la validité de toutes les informations et données qui apparaissent dans ma demande. Je comprends que ces informations peuvent faire l'objet de vérifications et que des pénalités peuvent être imposées si mes déclarations sont fausses.

Signature : _____ Date : ____ / ____ / _____ No de téléphone : _____

Demande de prestation basée sur le calcul des semaines travaillées
Partie 2 - Relevé des emplois occupés simultanément pendant la période de référence

SS# XXX – XX - ____ NOM : _____ Période de référence : Du ____/____/____ au ____/____/____

Semaines →	*																																								
		Employeur ↓																																							

PHOTOCOPIEZ CE FORMULAIRE SI VOUS AVEZ TRAVAILLÉ POUR PLUS DE 7 EMPLOYEURS PENDANT VOTRE PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ

INSTRUCTIONS :

- 1. * Inscrivez toutes dates du dernier jour des semaines travaillées (dimanche) pour toute votre période de référence. Voir le formulaire **T402 – Calcul des prestations** pour les dates de votre période de référence.
- 2. Dans le tableau suivant, cochez (✓) chaque semaine pour laquelle vous avez travaillé pour chaque employeur durant votre période de référence.
- 3. Additionnez les semaines pour chaque employeur et inscrivez le salaire versé par chaque employeur au recto de ce formulaire.
- 4. À l'aide du tableau ci-dessous, comptez les semaines que vous avez cochées. Chaque semaine ne doit être comptée qu'une seule fois même si vous avez plus d'un **crochet pour cette semaine**. Ce total représentera le nombre de semaines travaillées pendant votre période de référence. Inscrivez ce montant ici et à la ligne « F » de la section « Nombre de semaines travaillées, partie 2 » au recto de ce formulaire.

Photocopiez et joignez une preuve d'emploi pour toutes les semaines travaillées et pour chaque employeur. **N'envoyez pas les originaux des documents**